dominal off

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 11 fr. 50 21 fr. 38 fr. Autres départements 12 fr. TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur Rédacleurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... RECLAMES 3º page - d° -)..... 2 fr. 75 4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Abandonner la France à Hitler, tel serait l'aboutissement d'une politique qui prétend être hostile à la dictature et au militarisme.

- Ne me reprochez pas, répliquait mercredi M. Léon Blum au Président du Conseil, de n'apporter que des so-lutions verbales, puisque je n'ai pas le pouvoir...

Mauvaise échappatoire! M. Léon Blum réclame au gouvernement des choses qu'il sait impossibles et quand on lui offre d'aller les y faire lui-même, il s'y refuse!... Il veut rester dans l'opposition pour continuer à n'y rien faire, tout en condamnant ce que les autres font!

Force est donc de juger M. Léon Blum sur ses paroles. Mais elles suffisent amplement à démontrer son impuissance et son incapacité.

De cet aveuglement systématique, de ce manque total de perspicacité et de sens politique, il a donné des preuves irréfutables et qu'il faut se gar-der de laisser tomber dans l'oubli. Au contraire, chaque fois qu'il voudra donner aux autres des leçons, il conviendra de lui rappeler qu'il ferait

mieux d'aller en prendre lui-même !... En 1933, tout de suite après la réélection de Hindenburg à la présidence du Reich, Léon Blum entra dans les transes prophétiques. Il écrivit des articles inspirés sur ce qu'allait être désormais le destin de l'Allemagne. Le nationalisme était vaincu. rope pouvait respirer. Une ere de pacifisme et de désarmement venait de s'ouvrir. Il n'y avait qu'à licencier l'armée française.

- « Hitler est fini », s'écriait Léon Blum, Quelques semaines après, Hitler était le maître absolu de toute l'Allemagne.

— « La socialdémocratie vient de remporter un triomphe décisif! » proclamait le même prophète en proie à un délire d'enthousiasme sacré. Quelques mois plus tard, à coups de botte, Hitler dispersait la socialdémocratie aux quatre coins de l'horizon et il ordonnait à ses feldwebells d'en piétiner les derniers débris.

Ce sont là des paroles, M. Léon Blum, mais qui restent. Elles vous restent sur la figure. Elles vous marquent d'indignité. Lorsqu'on est capable de se tromper à ce point-là sur des choses aussi terriblement graves, on est indigne de la confiance qu'on réclame du pays. Où en serait-il celui-ci s'il vous avait cru?

Où en serait-il bientôt si, oubliant ou pardonnant d'aussi impardonnables fautes, il en venait à vous croire désormais?

Dans la même séance de mercredi, on discutait à la Chambre sur les crédits de sécurité, et, naturellement, M. Léon Blum s'y opposait.

Ne pouvant pas et n'essayant pas de nier la réalité des surarmements auxquels a procédés Hitler depuis qu'il l'a si gaillardement tué l'année dernière, Léon Blum n'admet pas qu'on se défende contre lui!

N'est-ce pas misérable et absurde à la fois ? Voilà un homme et un parti qui s'épuisent en France à faire des Ligues contre le péril dictatorial! Et qui protestent parce que la France veut se protéger contre lui ? Combattre le fascisme ou l'hitlérisme chez nous, c'est-à-dire là où il n'est pas! Mais ne rien faire pour être en mesure de le combattre là où il est réellement... Est-ce que cela ne devrait pas suffire à discréditer complètement des gens capables de pareilles contradic-

tions? - Pardon, répond M. Léon Blum, je veux que l'Allemagne entre dans une convention générale de désarme-

- Ah! voilà qui est vraiment bien gentil de votre part! Vous lui feriez cette violence de la désarmer! Mais vous ne dites pas ce que vous ferez si elle s'y refuse et si elle vous répond : essayez donc de venir me les prendre, mes armes !... Car enfin, elle- y était dans la conférence du désarmement. Et elle en est sortie sans demander la permission à personne. Dit is donc, M. Léon Blum, ferez-vous la guerre à l'Allemagne pour l'obliger à faire la

paix? - La guerre? Jamais! répond distribuée aux soldats.

Léon Blum, ainsi interpellé. Mais j'organiserai autour d'elle des pressions diplomatique, financière, écono-

Voilà des armes, en effet!... Mais, d'abord, on ne peut les employer si l'on est seul. Ces moyens ne sont possibles et efficaces qu'à une condition. C'est que tout le monde se ligue contre le récalcitrant. Nous ne pouvons répondre que de nous-mêmes et notre pays ne peut, à lui seul, organiser un blocus... Mais, encore une fois, si le Reich ne cédait pas à ces « pressions ». Si pour les briser il nous sautait dessus! Si pour répendre à notre guerre économique, il nous faisait une guerre militaire. Ce

sont des choses qui se sont vues !...

A cela, M. Léon Blum ne répond
pas. On lui en demande trop. Îl ne
faut pas être trop exigeant. Il défend que nous nous défendions, c'est tout ce qu'il peut faire, Il ne peut pas défendre qu'on nous attaque. Et lui qui parle toujours de « barrer la route au fascisme » en France, il est disposé à laisser l'hitlérisme écraser notre pays, pour qu'il puisse ensui-te installer librement sa domination sur le monde!

Qu'on suive les conseils de Léon Blum et, bientôt, Hitler pourra entrer chez nous comme il voudra et y faire ce qu'il voudra! L'extravagance de cette théorie est vraiment effrayante. Elle se prétend pacifiste et elle est une criminelle provocation à la guerre. Elle se prétend antidictatoriale et elle prépare sur nous le triomphe de la dictature hitlérienne...

Heureusement pour M. Léon Blum qui a été résolu. Or, s'il refuse de défendre la communauté nationale, il ne refuse pas de profiter de son abri.

Les S.F.I.O. — que le Führer écraserait et piétinerait comme il a écrasé et piétiné leurs camarades social-démocrates — ont été sauvés par ceux qui n'ont pas voulu les écouter. Par 460 voix contre 130, la Chambre a voté la défense nationale. M. Léon Blum sera garanti de Hitler devant lequel il ne ferait pas le malin ; il pourra continuer à dénoncer ceux qui l'ont défendu ; il pourra continuer à jouer son rôle de faux prophète et de Gribouille véritable, sous la protection d'une force qu'il s'est efforcé de ruiner.

Emile LAPORTE.

Informations

Conseil des Ministres

Au Conseil des ministres qui s'est réuni jeudi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, M. Marchandeau, ministre du Commerce, a rendu compte des négociations qui se sont engagées à Moscou et qui se poursuivent à Paris en vue de la conclusion d'un traité de commerce. M. Pierre Laval, ministre des Affaires

étrangères, a rendu compte de la situation extérieure. Le Conseil a examiné ensuite les con-

ditions dans lesquelles les projets sur les blés et les vins viendront en discussion devant le Sénat.

Le reste du Conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Au Sénat

Le Sénat, dans sa séance de jeudi, valide l'élection de M. Camille Chautemps élu sénateur du Loir-et-Cher, puis il reprend la discussion de la loi de finances. L'article 40-A qui concentre au Ministère du Travail le contrôle de tous les services de la main-d'œuvre, est

Les crédits des départements recouvrés sont votés. Le Sénat discute le projet voté par la Chambre sur l'organisation de la présidence du Conseil, Le projet est voté. Puis, le Sénat vote le budget qui s'établit ainsi : Recettes : 46 milliards, 991.598.290 francs : Dépenses : 47.767.990.086 francs.

A la Chambre

La Chambre valide l'élection de M. Roche, élu député de la deuxième circonscription de Périgueux puis elle vote le projet tendant à proroger jusqu'au 15 novembre 1935, le pouvoir qu'a le Gouvernement de modifier par décret le

La Chambre discute la proposition relative au règlement du prix de vente des fonds de commerce. Le projet est adop-té par 448 voix contre 93.

La ration du vin aux soldats

La commission des finances de la Chambre a donné un avis favorable aux propositions invitant le gouvernement à gmenter la ration journalière de vin

Le plébiscite de la Sarre M. Mussolini a passé en revue les trou-

pes italiennes destinées à la Sarre, avant départ du premier contingent, Après la revue, le duce, debout au

centre du carré formé par les hommes, leur adressa une courte harangue. Il in-sista sur l'importance de la mission qui leur était confiée, les incitant à se montrer dignes des traditions de l'armée ita-lienne aussi bien pendant le service qu'en dehors.

La dette publique égyptienne

Le recours adressé par le gouvernement égyptien contre la décision des tribunaux mixtes, qui devait être rendu public aujourd'hui, a été ajourné jus-qu'au 20 mars prochain. C'est la quatrième fois que la publication de ce re-cours est ajournée. On se souvient que les tribunaux mixtes avaient décidé que les coupons de la dette publique devaient être payés en or.

Le conflit du Chaco

Le Comité consultatif chargé de suivre le conflit du Chaco a pris connaissance de la réponse du Paraguay aux recommandations de l'assemblée; il a estimé que cette réponse ne pouvait pas être considérée comme une fin de nonrecevoir absolue et il enverra une nouvelle note au gouvernement d'Assomption pour rétablir un certain nombre de faits.

EN PEU DE MOTS...

- Une maison de 3 étages située dans le quartier indigène du Caire s'est effondrée. Un homme, deux femmes et deux enfants ont été tués.

- Un escadron de réguliers espagnols s'était engagé sur un pont à Ksar-el-Kébir (Maroc) et traversait la voie ferrée, quand un train arriva. Un soldat fut tué, l y a eu plusieurs ble

ciens ont été arrêtés, en Egypte, après les aveux faits par une femme qui avait, elle-même, été arrêtée pour s'être adonnée aux stupéfiants.

- Par suite d'une erreur d'aiguillage, une collision s'est produite près de la gare du port du Rhin, entre une locomotive et une rame de wagons-citernes. 60.000 litres d'essence ont pris feu. - Une équipe d'ouvriers de Castillon

(Dordogne) se rendait en bateau pour réparer une drague située au milieu de la Dordogne. En raison de la crue, le bateau chavira. Un ouvrier, Saurais est tombé dans l'eau et s'est noyé. - Selon la statistique établie par

l'autorité militaire, le nombre des personnes soumises à procès dans les Asturies à la suite du mouvement révolutionnaire, est de 7.347.

NOS ÉCHOS

Qu'est-ce qu'il lui faut? Lorsque M. Léon Bérard était minis-

tre de l'Instruction publique, il avait promis au regretté Robert de Flers, qui était son ami de décorer deux auteurs dramatiques, mais malgré toute sa bonne volonté, le moment venu, il ne put faire figurer dans la promotion que l'un des deux condidats. Robert de Flers vint aussitôt le lui re-

procher. — Vous n'êtes vraiment pas gentil: vous m'aviez promis deux croix et vous ne m'en avez donné qu'une!, - Ingrat! répondit le ministre, vous

avez devant vous - ce qui ne s'est jamais vu — un homme politique qui tient la moitié de ses promesses! Et vous vous plaignez.

Un débutant.

M. Galandou Diouf, le nouveau député du Sénégal, n'a pas tardé à devenir une « figure très parisienne ». On le voit aux courses, au théâtre et

aussi dans les couloirs de la Chambre, bien qu'il ne soit pas encore validé. Très « à la page », le successeur de Blaise Diagne ne manque pas d'humour.

Il se plaignait hier à un journaliste de la vie agitée qu'on lui fait mener : Depuis mon arrivée, disait-il, on m'en fait voir de toutes les couleurs!

Un journaliste, réputé pour son scepticisme, parle de Poincaré et d'Edouard Herriot. Le premier est un homme d'Etat, dit-il, le second un politicien. — Quelle différence, questionne un curieux, faites-vous entre un homme

d'Etat et un politicien? Alors, M. de Jouvenel: - Un homme d'Etat est un politicien

qui est mort. Définition.

Le savant Einstein ne manque pas d'humour : il a défini un jour la relatitivité: « Lorsqu'un homme passe une heure avec une jolie femme, cette heure a duré une minute; mais placez-le une minute sur un poêle chaud, la minute aura duré une heure pour lui ». Voilà la relativité.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

CHEZ LES PLANTEURS Un cri d'alarme

M. Louis Delport, président d'honneur de la Confédération Générale des Ta-bacs, adresse au Ministre des Finances la lettre suivante:

Monsieur le Ministre,

J'ai eu connaissance, dans ma retrai-te, d'une série d'articles publiés dans la « Dépêche de Toulouse », que je me fais un devoir de vous soumettre.

Les sources auxquelles a puisé l'auteur pour étayer son argumentation ne sauraient paraître suspectes puisqu'il se borne à citer des documents officiels.

En conclusion de ces articles, il parat évident que l'Administration supérieure des tabacs abuse sans mesure de bonne foi des planteurs (ce dont 'étais pleinemnt convaincu depuis longtemp), mais, également, des parlemen-taires qui les représentent, du ministre lui-même et du président de la caisse au-tenome, l'honorable M. Milan, ainsi que j'aurai le regret de le démontrer.

Les deux questions capitales pour les planteurs sont les prix des tabacs et le contingentement. Examinons ces deux questions et nous

trouverons dans cet examen la preuve d'une duplicité regrettable, et c'est le moins qu'on puisse en dire. 1. Contingentement:

L'Administration affirme qu'il n'est français » en plus de la superficie qui leur est actuellement concédée.

Cette affirmation s'appuie sur des calculs dont l'inexactitude est flagrante. Ecoutons la parole de M. Blondeaux au Congrès des Planteurs de Tabacs, du mois de mars dernier, à Bordeaux ; que dit-il? Il proclame que le dernier contingent accordé aux anciens départements français soit: 13.357 hectares dépasse le maximum des cultures de 1926

M. le Directeur général aurait pu se souvenir (et il n'y aurait pas manqué si cette constatation avait servi sa cause) qu'avant la guerre l'administration accordait aux anciens départements français un contingent de 18.000 ha. En fait, la superficie cultivée oscillait entre 14.200 et 15.000 ha.

Par conséquent, le contingent est aujourd'hui abaissé de 4.600 hectares et a superficie réellement cultivée de 900

Est-ce là ce qu'on appelle favoriser le paysan de France ainsi qu'on le prétend à grand fracas?

Notez-le, s'il vous plaît, depuis la guerre la consommation des tabacs en France a augmenté de 10.000 tonnes, ce qui représente la production de 6.000 à 7.000 hectares supplémentaires. Des chiffres officiels, relevés dans les

articles que j'ai l'honneur de vous soumettre, et que j'ai pu contrôler, il résulte, en définitive, que dans la répartition acordée à « l'Empire Français », pour me servir de l'élégante expression de M. Blondeaux, comprenant : les anciens départements, l'Alsace, l'Algérie et Madagascar, les « anciens départements » voient, en dépit de l'augmentation de consommation, diminuer de 30 0/0 leur quote-part.

Quelle fut, à l'origine, la raison d'un pareil traitement? Uniquement la suivante: la guerre

avait plus que décimé les campagnes de France et l'Administration demanda à 'Algérie et à l'Alsace de combler le déficit de la production résultant du déficit de la main-d'œuvre.

Je vous le demande, Monsieur le Ministre, est-il admissible, est-il humain de tolérer qu'une pareille situation s'éternise ? N'est-ce pas un devoir de favoriser la reprise de la culture du tabac dans les nombreux domaines où le chef de famille étant mort pour la France, ses fils revendiquent la situation d'avant-guerre.

Il n'est pas tolérable que des planteurs français, souvent pupilles de la nation, se voient refuser quelques ares pendant que de magnifiques seigneurs arabes livrent à la Régie, par l'intermédiaire de « La Tabacop », le produit de 10 à 20 hectares de tabac. Il n'est pas tolérable que l'Administration sacrifie les braves agriculteurs de nos causses aux intérêts de puissantes sociétés.

Il est nécessaire de connaître enfin par quels engagements l'Administration des Tabacs est liée à cette société dont je viens de parler.

Depuis quelques années, le contingent algérien est passé de 3.500 tonnes à 10.000 tonnes, pendant que celui des anciens départements voyaient les leur s'effondrer de 18.000 à 13.357 hectares. Ne serait-il pas équitable d'inviter

nes de moins de sa fourniture afin de donner satisfaction au cultivateur des « anciens départements français » ? Nous demandons au comité techni-

que de s'entendre avec les représentants des 3 régions productrices : anciens dé-partements, Alsace, Algérie, sur des bases de justice, afin de procéder à une nouvelle répartition des quantités demandées à ces trois régions, conformé-ment à la plus élémentaire équité.

Il faudrait en finir avec la perfidie administrative qui incite le Directeur général à déclarer, comme il l'a fait à Bordeaux, qu'avant la guerre le pourcentage des tabacs français et coloniaux entrant dans les fabrications était de 40 0/0 seulement alors qu'il était de 50 0/0, chiffres en mains, en prenant la période quinquennale précédant immédiatement

Cette affirmation inexacte laisse croire que l'Administration a fait un effort de 50 0/0 en faveur de la culture de « l'Empire français », alors qu'il n'est que de 20 0/0, en réalité, la proportion de ces tabacs entrant aujourd'hui dans les fabrications étant de 60 0/0.

Voudra-t-on tolérer que les parlementaires et les représentants des planteurs continuent à être plus longtemps pris

pour dupes ? En ce qui me concerne, je n'apprécie pas l'ironie de M. Milan, déclarant au nom de l'Administration que, si l'on voulait écouter les paysans, la France ne serait bientôt plus qu'un vaste champ de

que la culture de 13.357 hectares de ta-bac représente à peine la superfie d'un Mais nous dirons à l'honorable séna-

teur que la France est l'un des pays d'Europe où la culture du tabac est la plus faible, l'avant-dernier exactement. En Italie, les superficies plantées en tabac s'élèvent à 40.000 hectares et la proportion de cette culture par rapport à l'ensemble des autres est de 2,90 0/0. En France, nous en sommes encore à 13.357 hectares et à la proportion de 0,70 0/0, Alsace comprise.

Nous sommes loin de l'immense champ de tabac dont parlait M. Milan. Nous sommes loin aussi, n'est-il pas vrai, de l'aide au paysan français tant vantée. M. Milan, à qui on a fait tenir un pareil langage, si peu en harmonie avec la réalité des faits a été lourdement trompé, lui comme les autres.

2º Prix des tabacs : M. Lamoureux, ministre du budget èn 1933, n'était pas mieux traité, ni plus exactement documenté par l'Administration. A son tour, reproduisant les chifbres de cette administration, il induisait, de confiance, les parlementaires en erreur. Ici, je suis forcé de dire, et je m'excuse du terme, comparant les prix d'achat des tabacs indigènes et des tabacs exotiques de 1928 à 1931 : l'Administration a fourni des chiffres absolument truqués. Je le démontre :

Les chiffres étant du même ordre de grandeur, je ne citerai que ceux de Indigènes 849 fr. les 100 kilos.

Exotiques ... 373 fr. les 100 kilos. Il aurait été naturel et loyal de prendre dans l'un et l'autre cas la movenne des prix. Comment a procédé l'Administration?

Pour les indigènes, elle a fait abstraction des tabacs d'Alsace, comme si l'Alsace n'était pas en France. En les y comprenant, cela ferait 770 francs au lieu de 849 francs.

Pour les exotiques, la moyenne, d'après le Journal Officiel du 7 octobre 1932, est de 665 francs les 100 kilos au lieu de 373 francs).

Et ce qui est admirable, le chiffre le plus bas, publié par le Journal Officiel, est de 405 francs. Il s'applique aux crus divers. Le chiffre de 373 francs n'existe nulle part et il faut pour le justifier qu'il s'agisse du dernier des derniers des tabacs achetés, quelque lot pourri laissé pour compte de quelque régie étrangère. Et voilà comment on établit les com-

paraisons. Ceci est très grave, car les parlementaires ont été absolument désarmés pour défendre le prix du tabac.

Jugez vous-même, Monsieur le Ministre, de l'embarras des membres planteurs à la commission paritaire de la fixation des prix des tabacs, s'ils sont persuadés, comme on le leur affirme avec autorité, qu'à l'étranger on paie le tatac en movenne 373 francs les 100 kilos.

En réalité, si on tient compte des tahacs d'Alsace, la prime de protection des tabacs français est de 14 0/0 seulement. Si, au contraire, en faisant la part belle à l'Administration, on ne considère que les tabacs des anciens départements, elle

est de 27 0/0 et pas davantage. Mais alors, comment l'Administration

l'Algérie à consentir à livrer 1.000 ton-nes de moins de sa fourniture afin de l'honorable M. Milan, président de la caisse autonome, que pour le même em-ploi, les tabacs français bénéficiaient d'une prime de protection s'élevant à 280 0/0 (erreur décuplée!)

Ceci dépasse toute mesure. Comment des faits semblables peuvent-ils se produire?

C'est bien simple : depuis l'organisa-tion de 1926 toute responsablité a dis-A qui vous adresserez-vous si vous vou-

lez enquêter sur des faits grayes ? Pas au comité consultatif ? Nous avons appris par un communiqué qu'il ne 'était pas réuni depuis 3 ans. Au comité technique ? Il vaut mieux

ne pas trop insister sur sa composition au moins surprenante. Et, cependant, nous trouvons dans ce comité deux per-sonnalités au courant des questions tabacoles car il s'agit de deux agents su-périeurs de l'Administration. A eux d'éclairer, ou plutôt, de diriger dans l'ombre le comité et de tirer les ficelles.

Nous adresserons-nous à l'Administration? Elle répondrait : « cela ne me regarde pas, adressez-vous ailleurs...., au comité par exemple... » Personne n'est plus responsable de

rien ; ce sont les deux mêmes personnages que l'on retrouve au conseil d'administration, au comité technique, au comité consultatif, de telle sorte que le monopole se contrôle et se juge lui-même. En fait, c'est le Conseil d'Administra-

tion qui commande comme autrefois, tonnerre : c'est le comité technique et sous son couvert on peut tout se per-

Il faudrait tout de même couper court à la malignité administrative, il faudrait un contrôle. Il n'y en a plus aucun. On ne peut pas songer à modifier la constitution de la caisse autonome, nous ne demandons pas à aller à Versailles, ce serait trop compliqué. Mais je vous demande d'examiner s'il ne serait pas indispensable de mettre à la tête du Conseil de l'Administration des tabacs une personnalité qualifiée, telle qu'un inspecteur des finances, comme cela se

faisait autrefois. En perdant un ingénieur, nous perdrions, sans doute, un artiste, mais nous y gagnerions certainement un contrôleur

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre en considération la démonstration que j'ai eu l'honneur de mettre sous vos veux et me faire connaître la suite que vous lui don-Je crois avoir servi ainsi les intérêts

de 40.000 planteurs de France qui m'ont honoré pendant plus d'un quart de siècle de leur entière confiance. Au soir de ma vie, j'entends servir encore, et avec la même passion, la cause des planteurs et en même temps la justice. C'est dans cet esprit, Monsieur le Ministre, que je vous prie d'agréer l'ex-pression de ma considération la plus

distinguée. L. Delport, Chevalier de la Légion d'honneur, Ancien Député. Président d'honneur ede la C.G.P.

--->総<----CROIX-ROUGE FRANÇAISE Union des femmes de France

Comité de Cahors

Le Conseil d'Administration de la Section de Cahors de l'Union des Femmes de France s'est réuni mercredi, 19 décembre, à 14 heures, à l'ouvroir de la rue Gustave-Larroumet.

Dix-neuf membres avaient répondu à la convocation. M. Eug. Grangié, secrétaire général, expose le but de la réunion. Il consiste à

recompléter le bureau de la Société, privé depuis quelques mois de sa présiden-te par le décès de Mme Calvet. Il prononce l'éloge de cette femme de bien dont le zèle et l'autorité se dépensèrent si bien au profit de l'œuvre et il

associe le Comité au deuil de la famille

de la regrettée disparue. Il est alors procédé aux élections. A l'unanimité, Mme Calméjane-Course est appelée à la présidence et remplacée, comme vice-présidente, par Mme Mara-

Mme Maratuech fait un bref mais éloquent compte rendu de l'activité charitable du Comité, duquel il résulte que près de 600 objets ont été distribués, au cours du dernier exercice clos, à des

personnes nécessiteuses. Il est enfin décidé qu'une Assemblée générale aura lieu dans le courant du mois de février prochain.

La séance est levée à 15 h. 30,

Nos ateliers étant fermés mardi 25 décembre, jour de fête légale, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas ce jour-là.

Au prochain numéro

Nous nous excusons d'être obligés de remettre la publication d'un certain nombre d'articles et de communi cations et, notamment, un article sur « Noël », de notre excellent collaborateur Eugène Grangié, qui passera dans notre prochain numéro. ____>>><-

MEUNIERS A FAÇON

Le Président du Syndicat des petits meuniers à façon fait connaître aux adhérents qu'il vient d'être invité par l'Administration des Contributions indirectes à rappeler aux meuniers les prescriptions de l'arrêté ministériel du 17 avril 1934, dont l'application sera dorénavant exigée.

1° Un cachet à encre grasse portant le nom, le prénom, la profession et le domicile des meuniers devra être apposé tant sur la souche que sur l'amplia-

tion du laissez-passer. 2º L'ampliation du laissez-passer devra indiquer, au verso, le taux d'extraction des farines, le nombre et le poids des sacs, ainsi que le nom des divers destinataires.

3° Les laissez-passer seront numérotés sans interruption d'un carnet à l'autre. C'est-à-dire que si le dernier laissezpasser du premier carnet porte le nº 100, le premier du second carnet porte-ra le n° 101.

4° Enfin la délivrance d'un nouveau carnet de laissez-passer par l'Adminis-tration des Contributions indirectes ne pourra avoir lieu qu'après le dépôt de

Le Président profite de l'occasion pour faire connaître à ses camarades qu'un important Syndicat de l'Aveyron s'est constitué dimanche 16 décembre à Rodez où il s'était rendu lui-même avec le vice-président Artous.

Il ajoute que dans le courant du mois de janvier 1935 les membres du Syndicat du Lot seront convoqués à Cahors. Le Bureau rendra compte aux adhérents des démarches qui ont été faites pour l'amélioration du sort de la petite

meunerie à façon. M. René Besse, député du Lot, qui sera invité, ne manquera certainement pas d'assister à cette réunion et fera connaître ses diverses interventions soit auprès des pouvoir publics, soit à la tribune de la Chambre.

Le Président : Raymond CAYLA. LES TRUFFES

A la foire de Souillac, du 19 décembre les cours des truffes ont été élevés. Les truffes ont été vendues de 25 à 35 francs le 1/2 kilo.

Au marché du samedi, à Martel, il y eut un important apport de truffes. Il y avait 500 kilos environ. Les cours ont oscillé entre 40 et 45 francs le kilo.

été décerné à M. Laparra, cultivateur à

Duravel: neuf enfants. Le prix de 1.000 francs de la fondation Le Blanc de la Caudrie est décerné à Mlle Valette, à Floirac.

Le prix Le Frapper de 2.000 francs est décerné à M. Bru, de Lentillac. Le prix Simon Tisseyre de 600 francs est décerné aux époux Vinges, de Sou-

Perception

Notre compatriote, Mlle Georgette Marcouly, commis auxiliaire à la perception de St-Géry, est nommé commis à la perception de Réalmont (Tarn).

PRIX DU COMITE CENTRAL DES ŒUVRES DE GUERRE

Le Bureau de Bienfaisance de Toulouse rappelle aux intéressés que les dossiers des demandes de prix fondés pour les démobilisés, veuves et orphelins de la Grande Guerre doivent être parvenus au Bureau de Bienfaisance avant le 31 décembre 1934, délai de rigueur. Ces dossiers doivent être composés

pour chaque catégorie de bénéficiaires comme l'indique la notice qui sera adressée par retour à toutes les personnes qui en feront la demande au Secrétariat du Bureau de Bienfaisance, 41, rue St-Jérôme à Toulouse.
Ces prix variant de 500 à 2.000 francs

seront attribués par moitié à chacun des départements de la Haute-Garonne et du

PALAIS des FETES

SAMEDI 22 — DIMANCHE 23 (à 20 h. 45) DIMANCHE (matinée à 14 h. 45) Marie BELL

RICHARD-WILLM dans un film de Jacques Feyder

LE GRAND JEU avec Georges PITOEFF, Françoise ROSAY et Charles VANEL

Programme des Fêtes de Noël SEMAINE DE GRAND GALA

LUNDI 24, MARDI 25, MERCREDI 26 JEUDI 27 (à 20 h. 45) MARDI (matinée à 14 h. 45) La grande réalisation cinégraphique de 1934, avec

Madeleine RENAUD de la Comédie française DANS

PRIMEROSE

d'après la pièce de Robert de Flers et Gaston de Caillavet SUR SCÈNE

André DUBOURG le diseur fantaisiste de « l'Européen » et du « Petit Casino de Paris » TICKETS-CINEMA

250 gr. café « Valentré » ou « Valentré Cao » donnent droit à 1 ticket. 4 tickets donnent droit au Réservées. 3 tickets donnent droit aux Balcons ou Premières. 2 tickets donnent droit aux

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le décès de M. le Docteur Jubin, médecin-colonel Directeur du Service de Santé colonial

M. le Docteur Jubin meurt victime de

son dévouement. En raison de ses brillants états de services de guerre (1914-1918), il fut attaché à la Direction du Service de Santé colonial du Ministère de la Guerre. Malgré ses blessures, M. le Docteur Jubin demanda à reprendre un service actif et fut envoyé à Nouméa, en qualité de Directeur des Services de Santé du Pacifique. Pour terminer sa tâche, il prolongea la durée de son séjour et il a payé de sa vie sa fidélité à son devoir.

Nous prions Mme Jubin et ses enfants. Mme Delfour, sa sœur, MM. Jean et Louis Delfour, ses neveux, et leur famil-le d'agréer l'hommage de nos condo-

Les obsèques auront lieu à Cahors.

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1935, pour le grade de chef de bataillon: les capitaines Boyer, Tricoire, du 16e tirailleurs sénégalais; pour le grade de médecin-commandant, les médecins-capitaines Cauvin, Laquièze, du 16º tirailleurs sénégalais.

Gendarmerie

Au tableau d'avancement de la gendarmerie, nous sommes heureux de relever, pour le grade de chef d'escadron, le nom de M. Roumilhac, le sympathique capitaine de gendarmerie de Cahors.

Avec les nombreux amis qu'il compte à Cahors, nous adressons au futur chef d'escadron nos bien sincères et amicales félicitations.

Service de santé

Notre excellent compatriote, M. le Docteur Géral, ancien médecin-capitaine à Cahors, médecin-capitaine à la direction du service de santé de la 17º région, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de médecin-commandant, Nos bien vives félicitations.

Compatriote

Nous sommes heureux de relever au tableau d'avancement de l'artillerie coloniale pour le grade de chef d'escadron, de notre compatriote M. Vayssières, capitaine d'artillerie coloniale, en service en Indochine.

Nous adressons nos vives félicitations à notre excellent compatriote, ancien élève du lycée Gambetta, qui est le fils de M. Vayssières, ancien directeur de l'Ecole annexe, en retraite à Cahors.

Grave accident

Jeudi matin, M. Puech voulut décrocher la remorque de son camion, lorsque, tout à coup elle s'abattit et tomba sur le pied gauche de M. Puech.

Des témoins de l'accident qui s'est produit faubourg St-Georges accoururent et dégagèrent M. Puech dont le pied a été

LA MAISON SALGUES ET BELLENCONTRE

gravement blessé.

rue Maréchal-Joffre, CAHORS A L'OCCASION DES FETES DE NOEL

faisans, lièvres et lapins de Garenne LIVRAISON A DOMICILE

Vélo après avion

M. Marconié, qui fut dernièrement le premier à porter secours aux aviateurs qui durent se poser un peu brusquement aux Junies, vient à son tour d'être victime d'un accident. Alors qu'il allait faire une petite promenade à bicyclette et qu'il avait à peine quitté les Junies, son vélo dérapa et M. Marconié tomba sur un tas de pierre sur le bord de la route. Il était blessé au visage, aux mains et avait recu de nombreuses contusions. Le Docteur Boutary, appelé, a prodigué ses soins au blessé et a déclaré que son état était peu grave ; néanmoins le Docteur a dû pratiquer des points de

Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement à M. Marconié très sympathiquement connu aux Junies et dans la

Contravention Pour défaut de plaque de contrôle à sa

brcyclette, procès-verbal a été dressé à M. Vigan, cultivateur à Baladou.

Camion contre devanture Un camion piloté par M. Lasalle, entrepreneur de transports à St-Céré, faisant marche arrière, est allé heurter la devantude de l'épicerie Salgues à Bretenoux. Les vitres furent brisées ainsi que

de nombreux bocaux. Les dégâts sont purement matériels. Vols d'un colis Plainte a été portée par M. Capelle André, journalier à Cornac, auquel on

a volé un colis contenant divers objets. Il avait déposé le colis dans la cuisine d'un restaurant. Une enquête est ouverte.

Buvez-vous de l'eau trouble?

Vous ne buvez pas d'eau trouble, pourquoi voulez-vous manger du pain

La farine blanche n'est pas une farine apprauvrie, comme on voudrait le faire croire. Est-ce qu'une eau minérale parce qu'elle est minérale, cesse d'être limpide '

La farine blanche n'a pas cessé d'être riche de tous les éléments du blé, à la fois nutritifs et rapides. N'hésitez pas, préférez le pain blanc.

BDBN

SAMEDI (en soirée) DIMANCHE (matinée et soirée) Le plus beau roman d'amour

Pécheur d'Islande d'après le célèbre roman de Pierre Loti

LA SEMAINE PROCHAINE Le film le plus gai de l'année La Garnison amoureuse

Prix de littérature

L'Académie Française, dans sa séance de jeudi, a décerné un prix littéraire, de 1.500 francs à M. le Chanoine Eugène Sol, pour son ouvrage « La Révolution en Quercy.

Nos bien vives félicitations.

Ouverture de débits Par arrêté préfectoral, les restaurants et débits sont autorisés à rester ouverts toute la nuit du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1 janvier.

Volé pendant le bal

Au cours du bal des Originaires du Tarn-et-Garonne, à l'Hôtel Terminus, un pardessus a été volé au préjudice d'un membre de l'Association. Plainte a été portée; une enquête ouverte ne tardera pas, dit-on, à avoir un résultat.

On signale qu'un éboulement s'est produit sur une longueur de 5 mètres à Montcléra. Cet éboulement a été provoqué par des pluies tombant sur la ré-

Génisse heurtée par une auto

Une auto pilotée par M. Brun, demeurant à Maurs, a heurté près de la gare de Viazac une génisse appartenant à M. Delluc, marchand de bestiaux, qui a porté plainte. Une enquête a été ordon-

La meilleure des preuves: des chiffres!

Dans un dictionnaire encyclopédique, on doit trouver tout ce qu'on peut désirer savoir : c'est la raison d'être de ce genre d'ouvrage.

Le meilleur sera donc celui qui, dans tous les ordres de connaissances, donnera le maximum de renseignements sous la forme la plus pratique.

EN SIX FORTS VOLUMES

7000 pages in-4° format (32 x 25 cm.) 235 640 articles (près de deux millions de lignes) 46641 gravures 502 cartes et 364 planches

en noir et en couleurs AUCUN OUVRAGE ne peut lui être COMPARE

SPÉCIMEN DE 16 PAGES que la Librairie LAROUSSE, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6e), vous enverra gratuitement et sans aucun engagement de voirepari, aureçu d'une simple carte postale.

Plus de départs difficiles

Plus d'usure prématurée Si vous utilisez:

SpidoNIVA

l'huile de sécurité pour l'hiver

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 15 au 22 décembre 1934

Naissances Heurtier Jacques, rue Salvezou, 2. D'Hébrail Anne-Marie, rue Wilson. Bourthoumieux Claudine, rue du Rem-

Publications de mariage Baby Maurice, rédacteur à la Préfectu-

re de l'Ariège, à Foix, et Rapatel Jeanne, s. p., à Cahors. Roques Gervais, mécanicien, et Morin Marcelle, employée d'Imprimerie, à Cahors.

Couderc Jean, Ingénieur des P.T.T. à Cahors et Chaix Lucienne, employée de Bureau, à Paris. Heudé Jean, Inspecteur de Police en A.O.F., et Delpeyroux Blanche, s. p.,

à Cahors. Mariages

Lagrive Jean, rédacteur à la Préfecture du Lot, et Fraysse Yvonne, s. p. Saint-Martin Emile, s.p., et Viscansolles Léontine, s. p.

Décès

Sourdès Irma, veuve Bessou, s. p., 79 ans, rue St-Pierre, 50. Bonneville Clotilde, épouse Nègrevergne, s. p. 45 ans, rue de la Merci, 5. Lagrèze Eugène, cultivateur, 57 ans, rue Wilson.

Vanel Louis, employé, 30 ans, rue Wil-Voise Ernest, secrétaire honoraire d'Académie, 78 ans, avenue de Tou-

louse. Combecave Jean, adjoint technique des Ponts et Chaussées, en retraite, 75 ans, rue du Château-du-Roi.

Massabie Frédéric, cultivateur, 74 ans, rue Wilson. Malique Berthe, épouse Porte, s. p., 37 ans rue Wilson.

---->%<--SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le jour de la Noël par la Pharmacie LAGARDE Boulevard Gambetta

LA GORGE VOUS BRULE parce que vous toussez sans arrêt. Arrêtez la toux et votre gorge en feu « s'éteindra ». Les Comprimés de Broncodyl arrêtent la toux en quelques heures. Toutes pharmacies et pharmacie Y. Mirouse à Cahors.

Les Sports

Pour rencontrer l'Union Sportive Luzéchoise le 25 décembre, à Paris, l'Union Sportive du Quercy choisira à la suite de son entraînement de dimanche les joueurs suivants qui défendront nos

couleurs: Batien (Paris), A. Cavalié (Luzech), Demarcy (Amiens), Fournier (Luzech), (Grenoble), Verrier (Cahors), Douhabin (Narbonne), Fredon (Cahors), Eossas (Perpignan), Noilletats (Brive), Garrigues (Luzech), Bernialles (Lézignan), Cunin (Paris), Manilève (Luzech), Crispel (Luzech), Brageul (Biarritz), Lapeyre, capitaine (Luzech), Grimau (Valence-d'Agen).

Dans les matches internationaux les hymnes des deux pays sont joués au moment où les équipes entrent sur le terrain. Dimanche, quand les joueurs quercynois, de Paris et de Luzech, feront eur entrée, Mmes Monmayou et Fil, chanteuses émérites, entonneront les

« Echos du Guercy Coup d'envoi, à 14 heures. Le match sera arbitré par M. Granier, délégué de l'Amicale des Enfants de Figeac, arbitre officiel du Comité de Paris.

Moyens de communications pour se rendre au Stade du Groupe Sportif du Crédit Lyonnais de Drancy. Métro: Porte de la Villette. Prendre le tramway n° 72, direction le Bourget, d'escendre à l'arrêt chemin de Drancy, prendre le chemin de Drancy, 500 mètres environ, terrain sur la gauche.

Si le temps le permet nous aurons du beau sport, Luzech portant dans ses bagages le titre de Champion du P.A. et l'Union Sportive du Quercy, qui n'oublie pas la défaite subie à Luzech à Pâques, aura à cœur de se réhabiliter. Nous ne pouvons pronostiquer, mais nous sommes persuadés que nos 30 athlètes lutteront très amicalement et que la meilleure gagnera.

AVIRON CADURCIEN

Association. - Demain, dimanche, au Stade Lucien-Desprats, en championnat du district du Lot, Fraternelle des Junies (1) contre Aviron Cadurcien (1). Sont convoqués, à 14 heures, au stade: Abadie, Bénévent, Brabant, Lagarde,

Philippon, Diez, Laganne, Péré, Magna-ni, Valéry, Contou, Raffault. A LUZECH. Rugby. - Dimanche, 23 décembre,

championnat de 3° série qui mettra aux prises Aiguillon et Luzech. Rugby. - Belle rencontre en perspective, demain, dimanche, au Stade de

Londieu, entre le C.A. Briviste et Figeac. LE NÉO-BARRÈRE

SANS RESSORT

Véritable révolution dans l'art herniaire. Nous affirmons que l'appareil NEO-BARRERE, sans pelote, contient intégralement les hernies les plus volumineuses. Brochure gratis: Ets du Dr L. BAR-RERE, 3, Bd du Palais, PARIS (IV.). Ceintures médicales spéciales pour af-

Le Spécialiste de Paris sera de passage de 10 heures à 16 heures à : Figeac, 29 décembre, hôtel Terminus. Cahors, 30 décembre, hôtel Europe. Souillac, 31 décembre, hôtel Couderc.

[[]]]]]] Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier Mariages. - Nous apprenons avec plaisir les prochains mariages de M. Garrigues Gabriel, le jeune et charmant inslituteur de Ganic, avec Mlle Hébral Pauline-Lucette, la très aimable et distin-guée institutrice de Molières ; M. Cysset Camille, docteur-vétérinaire, à Souillac, avec Mlle Selves Renée, la charmante jeune fille de M. Selves, instituteur en retraite et de Mme Selves, institutrice, à

Nous adressons aux jeunes fiancés nos vœux bien sincères de bonheur et de prospérité et à leurs familles nos vives félicitations.

Pern

Nécrologie. - Nous apprenons avec regret la mort de M. Jean Rodolosse, décédé à l'âge de 66 ans. Nous adressons à la famille nos vives sympathies.

Gindou

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Marie Bergon, de Lagarrigue. Nous adressons à la fa-

mille nos sincères condoléances. Calvignac

Vandalisme. — Il y a quelques jours, une panne d'électricité se produisit à Cambayrac et à Sauzet.

M. Bessat, chef de section à l'Usine électrique de Luzech, fit une enquête. Il constata que le poste transformateur de Sauzet avait été abîmé. Huit isolateurs en verre étaient brisés, une borne de transformateur et une cartouche de coupe-circuit avaient été détériorées. Plainte a été portée à la gendarmerie

Sauzet Marché aux truffes du 20 décembre. -Si les apports ont été assez faibles à cause des pluies persistantes des derniers jours, par contre les acheteurs étaient nombreux.

de Luzech qui a ouvert une enquête.

Les cours ont subi une forte hausse et la marchandise a été rapidement enlevée à des prix variant de 60 francs à 80 francs le kilogramme. Prochain match de basket-ball. - Dimanche 23 décembre, la « Grappe sportive » doit recevoir sur son terrain les deux excellentes équipes de « l'Etoile

Nous savons que nos visiteurs figurent parmi les meilleurs pratiquants du basket-ball en Dordogne. Les nôtres n'escomptent pas la victoire mais nous sommes sûrs qu'ils feront le possible pour que le public sauzétois assiste à de belles phases de jeu.

sportive » de Villefranche-de-Périgord,

Montlauzun

Imprudence. - Le jeune Georges Desseaux, ayant trouvé de la poudre de chasse, y mit le feu. Une explosion se produisit et le jeune imprudent a été

brûlé à la figure. On espère, toutefois, que les brûlures

seront sans gravité.

St-Pantaléon Cadenassez les poulaillers. — Presque tous les ans, à pareille époque, les renards à deux pattes se font un devoir de visiter les poulaillers. Il nous revient que, déjà, quelques propriétaires auraient été victimes des exploits de ces

carnassiers d'un nouveau genre. Jadis, des faits de cette nature ayant été portés à la connaissance de la gendarmerie, de nombreuses rondes furent organisées et, malgré l'activité de la maréchaussée, à ce moment, il ne fut pas possible de mettre la main au collet

de ces chapardeurs, Durant un laps de temps, il est vrai, ces rôdeurs, de peur d'être pris, crurent bon de mettre un frein à leurs incur-

Mais, aujourd'hui, qu'ils se croient à l'abri de tout danger, si l'on s'en rapporte à la rumeur publique, ils recom-

mencent à piller les poulaillers. Aussi, à la veille des fêtes de la Noël et du jour de l'An, si les éleveurs des animaux de basse-cour désirent sauvegarder leurs volailles, nous leur conseillons vivement de fermer solidement toutes les portes donnant accès à leur pou-

Grand bal des conscrits. — A l'occasion du nouvel an, nos jeunes conscrits sont à même d'organiser un grand bal qui aura lieu le dimanche 30 décembre. La jeunesse de la commune et des environs est conviée à cette fête et nous sommes persuadés qu'elle s'y rendra en

grand nombre. Aussi bien, rien ne sera négligé afin de distraire, comme il convient, tous ceux qui honoreront ce bal de leur pré-

Sérignac

Succès. - Nous venons d'apprendre e brillant succès de notre jeune compatriote, Henry Monmayou, recu 1er au concours de l'Internat à Bordeaux. Le jeune lauréat est le fils du regretté Docteur Anatole Monmayou, mort des suites de guerre, et le neveu du Docteur Louis Monmayou, si connu dans notre région et qui exerce à Bordeaux. Nous sommes heureux d'adresser à cette famille si estimée nos plus vives félicitations et tous nos vœux de réusite à ce jeune Docteur déjà si sympathique.

Berganty

Nécrologie. — Nous avons appris la mort de M. Baptiste Ganil, décédé à l'âge de 73 ans, à la suite d'une longue

Nous prions la famille de vouloir trouver ici l'expression de nos bien sincères condoléances. THE REAL PROPERTY OF THE PERSON OF THE PERSO

COFFRES-FORTS 93, r. de Richelfeu

BAUCHE 25, rue de Metz Arrondissement de Figeac

Emploi vacant. - L'emploi de chauffeur, affecté à la conduite de la camionnette de la voirie étant sur le point de devenir vacant, les candidats sont invités à déposer une demande à la Mairie où tous les renseignements leur seront

Ils devront présenter leur permis de conduire, leur livret militaire, leur livret de famille et toutes références sur leurs occupations antérieures. Ils devront en outre justifier de leur résidence à Figeac depuis au moins deux ans.

Bal des petits lits bleus. - Nous sommes heureux d'annoncer que le 12 janvier 1935 aura lieu à Figeac dans les salons de l'Hôtel David un bal de charité au profit du timbre antituberculeux. Ce bal placé sous les auspices de la Croix-Rouge et sous la présidence de M le Sous-Préfet et de M. le Maire de notre ville, s'annonce comme devant être un événement mondain. Depuis longtemps pareille manifestation de bienfaisance n'avait eu lieu dans notre ville et sa conception a été accueillie dans tous les mi-

lieux avec enthousiasme d'autant qu'elle allie l'utile à l'agréable. L'année dernière, à pareille époque, une matinée de bienfaisance avait été donnée au profit de cette œuvre. Nous n'avons pas à rappeler les succès qu'elle a obtenus grâce aux fonds recueillis, de nombreux enfants de Figeac ont pu être envoyés auprès de cette mer bleue qu'ils revoient encore dans leurs songes et qui leur a redonné la santé et la joie de vi-

Dans leurs petits lits, ils revoient encore cette grande amie avec qui ils ont joué. Tout est bleu dans leurs rêves, l'immensité des eaux qui à l'horizon se confond avec l'immensité des cieux, C'est pour que leur rêve puisse de nouveau se transformer en réalité que le Comité du Timbre fait appel, cette année encore, à la population Figeacoise. Mesdames, préparez vos toilettes que rehaussera le cadre merveilleux dans le-

quel ce bal se déroulera. Que le bleu prédomine. Ce sera le bal des petits lits bleus.

Latronquière Conseil municipal. — Il s'est réuni dimanche dans l'après-midi, à la mairie, sous la présidence de notre excellent maire, M. Roussille. Diverses questions, dont quelques unes assez importantes, ont été traitées avec

ampleur et elles ne tarderont pas a re-

cevoir une heureuse solution. On va ériger une Croix de Malte. — Une Croix de Malte authentique et fortbien conservée va être placée sur un joli socle, au fond du bourg, en bordure du jardin de Mme Veuve Longuevernhe. Disons à ce sujet que sur l'emplace-ment de la maison et du jardin de cette dame s'élevait, il y a à peine cinquante ans, l'église paroissiale, bâtiment vétuste, qui avait servi autrefois d'écurie aux Chevaliers de Malte établis dans notre localité. Ces religieux, au nombre de 18, faisaient office de policiers dans tous les alentours.

Congestion. — Ces jours derniers, un jeune ouvrier qui travaille sur la route et qui se rendait chez lui, à Sousceyrac, tomba de bicyclette dans la traverse de

notre bourg, frappé par une congestion. On le conduisit en auto chez M. le Docteur Lassalle qui lui prodigua ses soins. On espère que l'accident n'aura pas de suites graves.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

A la Sous-Préfecture, - M. le Sous-Préfet, ne recevra pas à l'occasion du

Direction des Services vétérinaires. Application de la loi du 7 juillet 1933. Le Préfet de Police signale que les viandes foraines en provenance du département du Lot parviennent à destination sans être revêtues du timbre d'inspection apposé par un agent qualifié du lieu d'origine.

MM. les Maires voudront bien aviser les bouchers expéditeurs de leur commune que, par application du paragra-phe 2 de l'article 12 de la loi du 7 juillet 1933, ils s'exposent à voir les viandes non estampillées confisquées et vendues au profit de la Ville de Paris.

Service des Assurances Sociales. -Il arrive fréquemment que des employeurs mis en demeure par le Servi-ce Départemental de verser des cotisations d'assurances sociales restant dues font parvenir le montant de leur créance par mandat-poste ou mandat-carte au

Le Directeur du Service Départemental informe les employeurs que ce mode de paiement est contraire aux dispositions légales et réglementaires et qu'à l'avenir, à compter de la présente communication, tous les mandats qui pourraient lui être adressés pour règlement des cotisations seront retournés à l'expéditeur sans préjudice de la continuation des poursuites en cours.

Il leur rappelle que les cotisations d'assurances sociales normales doivent être versées en timbres sur les documents transmis aux assurés par le service: Timbre du nouveau modèle, comportant deux vignettes « M » et « V », pour les salariés des professions indus-

trielles et commerciales.

Timbre de l'ancien modèle pour les salariés des professions agricoles. Les intérêts en retard doivent également être représentés à part sur les cartes et feuillets correspondants, au moyen de timbres de l'ancien modèle.

Le prix du pain. - Plusieurs propriétaires, par suite de la mévente du blé, fabriquent du pain qu'ils vendent aux

Gramat

Aussi bien, les boulangers ont mis le pain à 1 fr. 50 le kilo. Labastide-Murat Le prix du pain, — M. Grépon, pro-priétaire à Labastide-Murat fabrique lui-même le pain avec le blé de sa ré-

colte et le vend 1 fr. 40 le kilo. Salviac

Un auto-car capote à Cambelerie, près Salviac. — Dans la soirée de jeudi 20 décembre, jour de foire à Salviac, M. Eugène Arnaud, entrepreneur de trans-ports à Rostassac par Catus rentrait chez lui avec 17 voyageurs. Arrivé au village de Cambelerie, après avoir croisé la voiture automobile de M. Galtier, entreprede transports a Montgesty, le carautomobile qui était garé jusqu'à la li-mite extrême de la route étroite à cet endroit, se renversa dans la terre de

Mme veuve Valet. L'autobus tomba, d'une hauteur de 3 m. 50; il y eut tout de suite un peu d'affolement. Les voyageurs sortirent en hate de

dans une maison voisine où M. le Docteur Cambornac se rendit aussitôt après Parmi les blessés on cite: MM. Soulié Emile, Fallières Maurice, de St-Médard, Girma Emile et Labro Maurice, de Labastide-du-Vert, Delmas et Roche, de

l'auto-car et allèrent se faire soigner

Ges derniers regagnérent leur domi-cile où ils furent conduits par les soins de la voiture de M. Bazillon, entreprepreneur de transport à Montgesty. La gendarmerie de Salviac et M. Chabert, huissier-greffier à Salviac furent appelés sur les lieux pour les constata-

Crayssac.

tions d'usage. Dégagnac. Mutation. — On nous annonce aussi, au dernier moment que M. Delbreil, cantonnier, logé à la barrière de Lata-pie, commune de Dégagnac, est nommé sous-chef de canton à la gare de Thédi-

Nous souhaitons que cette mutation,

bien méritée, apporte à M. Delbreil un certain adoucissement à la dure épreuve qu'il vient de subinire Décès. M. Julien Délpech, mutilé du travail, ce qui ne l'empêchait pas d'être le meilleur nemrod de la commune, vient de s'éteindre à la suite d'une

longue maladie qui ne pardonne guère,

Nous adressons à sa veuve et à tous ses enfants, toutes nos condoléances. Au P.O. Midi. - Nous relevons dans les mutations que vient de faire le P.O. Midi les nouvelles affectations suivantes concernant deux de nos estimes compatriotes: M. Louis Janis, sous-chef cantonnier à Cazoules, est nommé chef cantonnier, logé au passage à niveau de Poujal, près la gare de Saint-Clair, Mme Janis, chargée de la barrière.

M. Armand Mercadier, cantonnier à Cahors est nomme en la même qualité, mais logé à un passage à niveau situé entre saint-Denis-Catus et la gare de Thédinac, sa femme chargée aussi de la

Ces changements donnent satisfaction à nos deux compatrioles qui se rapprochent de leur famille.
Toutes nos félicitations.

Souillac

Bal. Le bal annuel de l'U.S.S. souil-

agais aura lieu le 31 décembre, dans les

salons de l'hôtel Bellevue, offert gracieusement par M. Couderc. DATE OF THE PROPERTY OF THE PR Une VOITURE d'OCCASION

s'achète à la SUCCURSALE 111, Boulevard Gambetta

CAHORS Tel. Nº 162 - Cahora

Son tour de taille a diminué de 22 centimètres

Kruschen l'a débarrassée de la graisse indésirable

C'est en voulant se débarrasser de ses rhumatismes que cette dame s'est débarrassée de sa graisse superflue : quelle heureuse surprise pour elle! Lisez ce qu'elle écrit :

« J'ai commencé à prendre des Sels Kruschen pour des rhumatismes généralisés. En moins de trois mois, j'ai été étonnée de les voir disparaître et de constater en même temps que ma silhouette avait changé. Mon embonpoint excessif avait disparu. Mon tour de taille a diminué de 22 centimètres. Je fais maintenant l'admiration de mes amies. Quelle merveilleuse différence! »
— Mme A. D...

Rhumatismes et obésité sont deux résultats différents d'une même cause : un vice de nutrition. Ainsi qu'on vient de le voir, Kruschen chasse l'un et l'autre. Kruschen n'agit pas comme par magie en une nuit. Doucement - mais sûrement - il débarrasse l'organisme de tous les résidus de la nutrition qui, en s'accumulant, donnent naissance à la graisse. Le poids diminue régulière-ment, et en même temps on constate un accroissement des forces et de l'éner-

Sels Kruschen, toutes pharmacies: 9 fr. 75 le flacon; 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

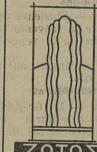
ALLO! ALLO!... Des malades recon-

naissants, guéris par Kruschen, parlent chaque jour, entre 20 et 21 heures à l'un des postes de T.S.F. suivants : Poste Parisien, Radio-Toulouse, Radio-Lyon, Radio-Côte d'Azur, Radio-Alger, Radio-Maroc

Pour vous, Mesdames! Demandez à votre Coiffeur le merveilleux indéfrisable

ZOTOS

Sans APPAREIL - Sans ELECTRICITÉ



vos cheveux sont rebelles au ZO-TOS, adressez-vous à la Maison spécialisée depuis dix ans dans l'indéfrisable qui vous fera une démonstration de ZOTOS à titre gracieny. Vone sei ez émerveil-lées du résultat.

S'il déclare que

Maison POPOVITCH, Cahors - Tél. 170

Vous oui souffrez DE L'ESTOMAC

qui soulage parce qu'elle neutralise l'excès d'aci-dité, cause de tant de souffrances digestives, qui s'accumule dans l'estomac. Une petite dose de Magnésie Bismurée dans un peu d'eau après les repas fait cesser les aigreurs, les brûlures d'estomac, les lourdeurs, les nau-sées, les flatulences, et autres malaises digestifs occasionnés par un excès d'acidité. La Magnésie Bismurée prévient la fermentation des aliments Bismurée prévient la fermentation des aliments et en assure leur parfaite assimilation, tout en adoucissant les parois irritées de l'estomac. La Magnésie Bismurée se trouve en vente dans toutes les pharmacies en poudre ou comprimés au prix de 10 francs ou en grand format économique 14 frs. 85.

En Allemagne

De Berlin. - Hitler a assisté, à la Chancellerie, à la première transmission par télévision d'un défilé de troupes d'assaut à Munich. L'essai a été très réus-

Le conflit américain et japonais De Washington. - A la suite de la dénonciation japonaise du traité naval, le Gouvernement américain a ordonné la fermeture aux touristes de la zone du Canal de Panama.

Au Chili

De Santiago-du-Chili. — Le Gouver-nement chilien augmente de 12,50 0/0 les salaires des fonctionnaires, les soldes de l'armée, de la marine, à partir du 1er janvier.

Dans la Sarre

De Sarrebruck. - Deux trains transportant 39 officiers,, 480 hommes du régiment de Lancashire, 320 officiers et 400 hommes du régiment d'Essex, sont passés, ce matin, à 7 heures, à Thion-ville et sont arrivés à 10 h. 30 à Sarre-

Agents serieux, actifs demandés par première marque Huiles Automobiles et Industrielles pour département du Lot. Ecrire : R. A. Bureau du Journal

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Maurice JUBIN, née MARTIN et ses enfants; Madame Gustave MARTIN, les familles JUBIN, MARTIN, DELFOUR et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur François Maurice JUBIN Médecin-Colonel

décédé à Paris le 15 décembre 1934, à l'age de 53 ans, et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques qui se-ront célébrées à Cahors, lundi 24 décem-bre

The ten man denotes

Réunion à la gare, à 9 h. 3/4.

LA RADIO POUR TOUS!

A l'occasion des Fêtes de fin d'année

17, rue Maréchal-Foch, 17 -- CAHORS

vous présente le récepteur "Elwé"

3 lampes nouvelles, haut-parleur électrodynamique, prise de pick-up, au prix de Matériel garanti à Cahors : 1 an.

SEUL DISTRIBUTEUR POUR LE DÉPARTEMENT

L'on peut s'adresser aux agents de l'Agence (liste sur demande)

REMERCIEMENTS

Mademoiselle Alice VOISE; Madame Veuve POURREAU; Madame Veuve LE-GARRE et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques

Monsieur Ernest VOISE

Secrétaire Honoraire d'Inspection Académique Officier de l'Instruction publique

REMERCIEMENTS

Monsieur NÉGREVERGNES et Madame Veuve BONNEVILLE ainsi que toute leur famille remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de leur

Madame Clotilde NEGREVERGHES

née BONNEVILLE et qui leur ont apporté, en cette dou-loureuse circonstance, des marques de

sympathie.

AVIS D'ANNIVERSAIRE La famille de Monsieur DELMAS Paul vous prie de vouloir bien assister au service anniversaire qui sera célébré le vendredi 28 décembre, à 7 h. 1/2, en l'Eglise Saint-Barthélémy, pour le repos de l'âme de leur regretté disparu.

Art funeraire Julien THÉRON

79, Bd Gambetta, CAHORS Téléphone: 248 Le plus grand choix de couronnes

Energique intervention

de SARDA pour une plus grande con-sommation des Bons Vins de France, du 24 décembre au 2 janvier 1935 inclus. SARDA met en vente 1.000 bouteilles Vieux Bourgogne 1929,

à 5 fr. la bouteille. 500 bouteilles grand vin blanc « Domaine de Lardeau », à 2 fr. 50 la bou-

500 bouteilles grand vin Mousseux, à 6 fr. la bouteille.
500 bouteilles « Vieux Vignobles »,

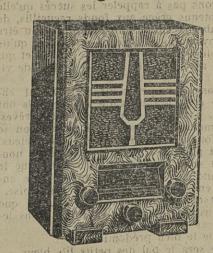
1 fr. 70 la bouteille. 200 grandes carafes Rhum à 16 fr. la carafe. Sur sa demande, avant l'achat, le

client peut déguster. Vins de table, côtes du Lot, 9°, le litre, 0 fr. 95; côteaux du Tarn, 9°, le li-

Pour 10 fr., SARDA donnera, du 25 décembre au 2 janvier 1935: 1 bouteille vieux Bourgogne, valeur 10 fr.; 1 demi kilo biscuits secs assortis, valeur 5 fr. douzaine huîtres, valeur 2 fr. 25, soit fr, 25 pour 10 fr. Pour cet achat de 10 fr., SARDA offre 1 tablette de choco-

pour les petits. Alimentation SARDA, Halles Cahors.

Seule agence officielle DUCRETET pour la région de Cahors



17, rue Foch, CAHORS

Le 3 Janvier OUVERTURE

Nouvelle Droguerie du Boulevard

Produits d'entretien Articles ménagers Couleurs et Vernis. Brosses et Pinceaux. VERRES A VITRE

RAYON DE COUTELLERIE Tout l'article de cave R. JOFFRE, 57, Boul.-Gambetta

Zamanamanamanamanamanama

Petites douleurs. signal d'alarme!

Cahors.

Pour l'adaptation scienti-fique de vos lunettes et pince-

oculistes..... adressez-vous à

Opticien spécialiste

Examen gratuit de la vue Réparations, Expéditions
Prix modérés
Le plus grand choix en lunetterle, baromètres, thermomètres instruments de précision Photographie, Appareils, Accessoires, Développement

> A l'Auberge de Douelle

PROCHAINEMENT Ouverture de la

Pierre BAUDEL 8, RUE MARÉCHAL-JOFFRE, CAHORS

Maison LACOMBE

Vins blancs: 2 fr. 25; Gaillac, 2 fr. 50. Vin du pays, 9°, 1 fr. 25; côtes du Lot, 10° 1/2, 1 fr. 40; côtes du Lot 1933,

LACOMBE, Halles de Cahors

UNE PLANTE VERTE s'achètent chez

(Téléphone 367) et du Premier de l'An

CONFISERIE MODERNE E. GIRAUD

Grand choix de bonbons fins dragées, fondants, pralines, Truffes au kirch, chocolat extra

MESDAMES.

Pour vos manteaux, robes, etc., adressez-vous à Mile VALAT, Coutu-

Représentants déposit. introduits clientèle aliment, ay, auto pour faire livr, pour Cahors et envi-

Avant d'arriver à la période des crises longues et douloureuses, le rhumatisant ou l'arthritique sent quelques douleurs passagères, de temps à autre, une gêne dans les articulations. Il a tort de ne pas y prendre garde. Il s'évitera de douloureuses complications en faisant sans retard usage du Gandol. Le Gandol, grâce à ses dérivés lithinoquiniques, arrête la surproduction de l'acide urique dans le sang; c'est pourquoi il prévient et arrête toute crise rhumatismale. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, vaut 12 fr. 75. Ttes Phies et Phie Orliac à

Pourl'exécution rigoureuse des ordonnances de MM. les

G. BARON -24, Boulevard Gambetta, CAHORS

on réveillonnera gaiement à des prix modérés, pour la Noël et le Jour de l'An, avec des menus choisis.

Droguerie Moderne

Peintures préparées, Couleurs, pernis et seccatifs, Cordages, Produits chimiques et d'entretien. Brosserie, etc.

HALLE AUX VINS

Plus de vie chère

Grande baisse sur les vins nouveaux :

Livraison à domicile par fûts et bonbonnes, « La Reine des Caves », a tous les prix, pour ses vins fins, champagnes, Mousseux, Liqueurs. Le plus grand choix de vins authentiques. Entrepôt d'eaux ninérales de toutes les sources. Prix spéciaux pour détaillants, hôtels, épiceries, etc. Seul dépositaire de la véritable

UNE PLANTE FLEURIE

Mme Fénelon (en face la Mairie)

Pour vos cadeaux de Noël adressez-vous à la

11, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

marrons glacés, fruits confits, glacés, etc.

Demandez ses spécialités: pâtes d'amandes, fruits fourrés grand assortiment de boîtes garnies Les meilleurs prix Maison spécialisée ne vendant unique-ment que la Confiserie.

rière, Quai de Regourd nº 28, CAHORS.

AVIS

Monsieur Daniel LAUR, Tapissier-déorateur, nouvellement installé, 1, rue Sainte-Barbe, vous invite à lui confier la fabrication ou la réparation de vos fauteuils, divans, sommiers, tentures; etc. Travail soigné aux plus bas prix

rons sont demandés p. vente cafés, lessive et cacao av. sup. primes. Vente récl. à nouv. clients. Commiss. café 1 fr. 50 par kilo, lessive et cacao, 10 0/0. Ecr. CAFÉS POLO, 10, rue Gambetta,



LEADERS AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE Assez de souffrir sans espoir

Installé chez vous tout à son aise, votre rhumatisme, cet impitoyable bourreau, vous met à la torture. Tenaillant vos nerfs, tordant vos os, paralysant vos mouvements, il vous rend la vie absolument intolérable.

FIN D'ANNÉE

VOUS CONSEILLE

SES CHOCOLATS

ET FRIANDISES

boîte depuis 2,00

boîte riche..... 10,00

coffret laqué 14,00

nille, le demi-kilo 6.50

Chocolat crême, la

Chocolat praliné, la

Chocolat surfin, la

Chocolat surfin, le

Malakoffs (choc.aux

Dragées amandes

Pralines amand. va-

Nougat de Monté-

limar, depuis....

Etc., etc.

PRIX UNIFIÉS A 2 fr. 50 - 5 frs. - 10 frs. - 15 frs.

amandes), la boîte

fines, le demi-kilo

boîte depuis

SES SPÉCIALITÉS

6,00

Papillotes fines, le

Papillotes cosaques,

Papillotes chocolat.

demi-kilo.....

le demi-kilo....

le demi-kilo....

UN CHAMPAGNE

authentique de parfaite qualité,

Paul de Lavigny,

la bouteille...... 12,00

UN MOUSSEUX

garanti méthode champenoise,

Marquis de Rolland.

PARMI SES

Demi-doux, la bout.

Demi - sec, la bout.

PERFECTION

EN RADIO

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

P. FRANCES

36, Boulevard Gambetta

CAHORS

Chasse, Pêche

Coutellerie

Boul. Gambetta, 83, CAHORS. Tél. 335

Rasoirs à main et mécaniques. — La-

me BESSON, pour rasoirs mécaniques : le paquet, 5 fr.

Plants de chênes

truffiers du Périgord

Authenticité, Sélection garantie. Nombreux 1º prix. Médaille Ministre

de l'Agriculture. Lauréat de la pri-

me d'honneur pour culture spéciale

de chênes truffiers. Renseign. franco.

L. LAVAL, Propriétaire trufficulteur à MARTEL (Lot)

ETUDE

Maître Robert SEGUY Licencié en droit

Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

A. J. du 25 juin 1934

EXTRAIT

D'un jugement rendu contra-

dictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-sept

juillet mil neuf cent trente-qua-

tre, enregistré et signifié à avoué

Entre Monsieur MONTAGNE

Gustave, employé à la Compa-

gnie du Bourbonnais, demeurant à Cahors, 4, quai de Regourd,

Et Madame FEUCHER Simo-

ne, épouse dudit MONTAGNE Gustave, domiciliée également à

Il appert que le divorce a été

prononcé d'entre les époux MONTAGNE - FEUCHER au

profit du mari, aux torts et

Cahors, le 20 décembre 1934.

R. SEGUY

griefs de la femme.

Couteaux de table inoxydables. -

Ne perdez pas l'espoir d'en venir à bout! Votre mal n'est pas sans remède. Ce qu'il faut, c'est purger votre sang de l'excès d'acide urique, accumulé peu à peu dans votre organisme et qui est use de toutes vos souffrances. Pour cela, point n'est besoin de dro-

gues compliquées ni coûteuses; la nature a mis à notre portée le soulagement et la guérison de nos maux.

Avec une patience infinie, un moine dauphinois, le Père Géraldus, de l'abbave de Durbon a consacré une partie à l'étude

« simples ». Le résultat de ses recherches est la merveilleuse TISANE DES CHARTREUX DE DURBON qui, depuis plus d'un siècle, opère chaque jour des guérisons quasi-miraculeuses. Composée uniquement de sucs de plantes alpes-tres, cette Tisane est un dépuratif naturel incomparable. Elle dissoudra les cristaux d'acide urique qui encombrent vos articulations et les durcissent, elle désintoxiquera votre sang, le rajeunira iera disparaitre vos souffrances.

SES LIQUEURS

LIQUEURS SURFINES

ASSORTIES

(10 t.), (verre en plus 1 franc),

GRANDE MARQUE

SAINT-ANDRÉ

(10 f.), (verre en plus 1 franc),

Anisette.... le litre 19,00

Eau de Noix - 21,50

GRAND CHOIX DE LIQUEURS

DE MARQUE

19,00

22,50

24,50

Cacao -

Curação.... -

Cherry

Essayez-la aujourd'hui même, c'est le meilleur moyen de vous convaincre de son efficacité.

22 Février 1934

Je suis heureuse de vous faire connaître les résultat que j'ai obtenus grâce a votre Tisane des Chartreu de Durbon. Je souffrais de rhumatismes articulaire depuis 3 ans, j'ai pris 6 flacons de votre merveilleus Tisane et aujourd'hui je ne sens absolument rien.

Avac reconnais ance je ferais connaître votre merveilleuse Tisane parmi mes relations. Mme DADOLLE, 7, av. Molière, à Pierrefite (Seine). Baume, le pot-Pilules, l'étui . . . 8.50 Dans les Pharmacies.

BRULERIE MODERNE 33 Rue Nationale CAHORS Supérieurs aux meilleurs



du Retour d'Age. symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement

et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage, pour faire place à une sueur froide sur tout e corps. Le ventre devient douloureux, les es se renouvellent irrégulières ou trop adantes et bientôt la Femme la plus robust se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, aire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle que n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'ABBE SOURY à de tervalles réguliers si elle veut éviter l'afflus ibit du sang au cerveau, la congestion, l'atta subit du sang au cerveau, la congestion, l'atta-que d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs Neurasthénie, Métrites, Fibromes, Phlébites Hémografies etc. tandis qu'en faisant resout lémorragies, etc., tandis qu'en faisant usa e la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, emme évitera toutes les infirmités qui

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux aboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve ans toutes les pharmacies. PRIX : Le flacon { Liquide | 10 fr. 60

Bien exiger la véritable
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit
porter le portrait de l'Abbé
Soury et en rouge la May Dumontus
Signature Aucun autre produit ne peut la rem

Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble Chez «FIGARO»

Coiffeur Dames et Messieurs Vous apprécierez Son Indéfrisable PERMA Sa Parfumerie de marque

Emile SOUPA 21, rue Wilson, 21, CAHORS (Le plus près de la Gare)

A VENDRE Une Maison 6 pièces, jardin, cour et dépendances Prix : 25.000 fr.

S'adresser à Mme BOUTARY, à Mercuès (Lot). TRIBUNAL DE COMMERCE

DE CAHORS FAILLITE

du sieur GLEIZE, Roger, mécanicien demeurant à Mauroux Report d'ouverture

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du 18 décembre 1934,
Il a été extrait ce qui suit;
« Le Tribunal fixe et repor-

« trente-quatre la date de la « cessation de pajements du « sieur GLEIZE Roger, méca-« nicien à Mauroux, et l'ouver-

« ture de sa faillite. « Ordonne l'affiche et l'in-« sertion du présent jugement « aux formes de droit.

« Dit que, pour le surplus, « le jugement déclaratif conser-« vera son plein et entier « effet » Pour extrait conforme!

Le Greffier, 110 a Seront Er SOULAS. was miss NOTA. La La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante deux du Code de mant ETUDE

Maître Jean FABRE NOTAIRE A CAHORS

FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par Maî-tre Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-six novembre mil neuf cent trente-quatre, enregistré à Cahors (A.C.), le vingt-sept novembre mil neuf cent trente-quatre: volume 770, Folio 65, Case 732,

Madame Anaïs PRADAL, restauratrice, demeurant à Cahors, 16, rue Nationale, veuve non remariée de Monsieur Basile

A vendu à Madame Fernande COMBES, restauratrice, demeurant à Castelfranc, épouse autorisée aux fins des présentes de Monsieur Adolphe MAU-

Un fonds de commerce de café-restaurant, situé à Cahors, rue Nationale, n° 16, à l'enseigne « Bar Emile », autrefois « A la Médaille d'Or », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que la licence de débitant de boissons et restaurateur et les objets mobiliers et matériel, servant à l'exploitation.

La prise de possession a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues, à peine de forclusion, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, à Cahors, rue J.-F. Caviole, numéro 2, en l'étude de Maître FABRE, notaire.

Les oppositions seront per-çues à peine de forclusion dans les dix jours de la présente in-sertion renouvelant celle parue, le 2 décembre 1934, à Cahore, rue J.-F. Caviole, en l'étude de Maître FABRE, notaire.

Pour deuxième avis, J. FABRE.

Imp. Coueslant (personnel intéressé Le co-gérant : L. PARAZINES.

de Maître BIZET

NOTAIRE A SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE (Lot-et-Garonne)

CESSION de fonds de commerce

Suivant acte sous signatures privées, déposé au rang des minutes de Monsieur BIZET, notaire à Saint-Front-sur-Lémance, canton de Fumel (Lotet-Garonne), le vingt décembre mil neuf cent trente-quatre,

portant la mention: « Enregistré à Fumel, le vingt décem-bre mil neuf cent trentequatre, folio 69, numéro 665. Monsieur Noël QUENNES-SON, demeurant au château de Panisseau, commune de Sigou-lès (Dordogne), a cédé à Mon-sieur Daniel BERGON, Entre-

preneur, demeurant à Martilo-

que, commune de Fumel. Tous les droits qu'il pouvait avoir, à quelque titre que ce soit, sur la source Saint-Martial, située à Saint-Martin-le-Redon, canton de Puy-l'Evêque (Lot) et sur le matériel, les machines et immeubles par destination, servant à son ex-

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de for-clusion, dans les dix jours qui

suivront le renouvellement de la présente insertion, en l'étu-de de Maître SÉGUY, avoué à Cahors, où domicile est élu. Pour première insertion, Signé: BIZET.

PRETS rapides avec ou sans garanties hypothécaires à partir de 5.000 Frs. et depuis 4 °/°. Avances sur Récoltes. Aide pour s'établir ou prendre gérance. Etude et Réponse gratuite. Caisse Centrale, 56, rue Lafayette - PARIS.

GAGNEZ 75.000 fr. en plaçant nos Cafés torréfiés s. quitt. emploi. Expéd. dep. 3 kg. Fco. Gratuit. Part. Loterie Nationale ou av. Primes. Paiem. après vente. Prix réduits. Bonnes rem. Brûlerie MORAN-CHO Frères, SALON (Provence).

Etude de Maître Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 8, rue Georges Clemenceau, Successeur de Maîtres CHATONET et LACOSSE

SASIE IMMOBI

en nature de maison, granges, jardins, étables, terres labourables, bois, pâtus, vignes, situés sur la commune d'Arcambal, canton de Cahors, arrondissement de Cahors, département du Lot.

L'Adjudication aura lieu le JEUDI DIX-SEPT JANVIER MIL NEUF CENT TRENTE-CINQ, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite viele, boulevard Gambetta.

fice,

Et aux requêtes, poursuites et JEUDI DIX-SEPT JANVIER dadame Anastasie MIL NEUF CENT TRENTE- grange construite en pierre, vanisher de la language de cent vingt-sept, Boulevard Gam-betta; de Madame Marie-Louise FOURGOUS, épouse LETROU Albert, huissier, le mari pris

tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sor huit, rue Georges-Clemenceau avec élection de domicile en soi

Sur la tête et au préjudice de 1º Madame Marie SUDRES épouse de Jean-Pierre FILSAC négociant, le mari pris tant e son nom personnel que pour a sister et autoriser son épouse tous deux conjointement et sol dairement, domiciliés ensembl Cahors, deux, rue Clément-

2º Monsieur ROUSSEAU Léce, pris en sa qualité de syndic ble et crépi. Elle comporte quala faillite du dit FILSAC Jean-Pierre, fonctions auxquel-Ouest, surmontée d'un toit coules il a été nommé suivant jugement du Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix juillet mil neuf cent trente-quatre, enregistré, qui prononce la fail-lite du sieur Jean-Pierre FIL-

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles situés sur la commune d'Arcambal, canton de Cahors, arrondissement de Cahors, département du Lot, dont la désignation est ci-après

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été dressé par Maître Jean MÉRIC, avoué Cahors, y demeurant, huit, rue Georges-Clemenceau, et déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, Boulevard Gambetta, où toute autre personne peut en prendre connaissance sans frais. Sommation a été faite au créancier inscrit et à la partie saisie de prendre communication du cahier des charges -e d'assister, à la publication qui avait été fixée au treize décembre mil neuf cent trente-quatre Et le dit jour, treize décembre Tribunal Civil de Cahors, siégeant en audience des criées, a rendu un jugement donnant acte

précède, et aux requêtes, pour-suites et diligences de Madame trebas du pâtus de la façade trebas du pâtus de la façade von telegraphic de la façade Anastasie BRU, Veuve de Mon-sieur Isidore FOURGOUS, la accède par un escalier en dite dame agissant tant en son pierre. nom personnel et comme tutrice naturelle et légale d'Henriette-la une communication en pente Charlotte FOURGOUS, sa fille mineure, domiciliées ensemble à Cahors, 127, Boulevard Gambetta; de Madame Marie-Louise deux ouvrants. FOURGOUS, épouse de Monsieur LETROU Albert, huissier, le verture avec volets en bois à mari pris tant en son nom personner que pour assister et autoriser son épouse, domiciliés en-

avoué. En présence de Madame Marie SUDRES, épouse de Jean-Pierre trouve un terrain en nature de FILSAC, négociant, le mari pris jardins, actuellement en nature tant en son nom personnel que de pâture, avec quelques arbres pour assister et autoriser sonlfruitiers.

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant procès-verbal du ministère de Maître
BOYER, huissier près le Tribunal Civil de Cahors, en date
des quatre et cinq octobre mil
neuf cent trente-quatre, enre
gistre, visé, dénoncé et transcrit
au bureau des hypothèques de
Cahors, le vingt octobre mil
neuf cent trente-quatre, volume: cent quatre-vingt-seize,
numéro : treize, et inscrit d'office,

Ce terrain est délimité à l'Est
en partie par le chemin rural,
avec un mur de soutènement et
en partie par le chemin rural,
avec un mur de soutènement et
en partie par le chemin rural,
avec un mur de soutènement et
en nature de landes,
l'autre partie confronte avec
Monsieur Rigal, Maire de la
faillite du dit FILSAC Jeangistre, visé, dénoncé et transcrit
au bureau des hypothèques de
Cahors, le vingt octobre mil
neuf cent trente-quatre, volume: cent quatre-vingt-seize,
numéro: treize, et inscrit d'office,

Ca mr u n e d'Arcambal, côté
Mord, a Borredon JeanNord, par un mur confrontant
au savec Monsieur Rigal,
Maire

Ca terrain est délimité à l'Est
en partie par le chemin rural,
avec un mur de soutènement et
en nature de landes,
figurant sous la section D, numéro trois cent quaranteneuf, contenance: trente et un
meuble en nature de landes,
figurant sous la section D, numéro trois cent quaranteneuf, contenance: trente et un
meuble en nature de landes,
figurant sous la section D, numéro trois cent quaranteneuf, contenance: trente et un
meuble en nature de landes,
figurant sous la section D, numéro trois cent soixante-dixMord, à Borredon Jeanla faillite du dit FILSAC Jeansussi avec Monsieur Rigal,
Maire

SEAU, arbitre de commerce,
Mord, a Borredon Jeanla faillite « Les Valses », contenant
vingt et un ares, vingt centiares,
l'en partie saisie;

Et de Monsieur Rigal, Maire de la
facult par la faillite du dit seur
pierre, fonctions auxquelles il
a faillite du dit FILSAC Jeanla faillite du dit FILSA

diligences de Madame Anastasie BRÜ, veuve de Monsieur Isidore BRÜ, veuve de Monsieur Isidore GINQ, à QUATORZE HEURES, FOURGOUS, la dite dame agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale d'Henriette-C h a r l o t t e FOURGOUS, sa fille mineure, domiciliées ensemble à Cahors, a la vente d'un toit couvert en tuiles canals, à deux tombants, au plus offrant et dernier enchéroisseur, les étrangers admis, des grange comprend trois façades, se trouve adossée une grange construite en pierre, chaux et sable non crépie, sur montée d'un toit couvert en tuiles canals, à deux tombants, au plus offrant et dernier enchéroisseur, les étrangers admis, des grange comprend trois façades, se trouve adossée une grange construite en pierre, chaux et sable non crépie, sur montée d'un toit couvert en tuiles canals, à deux tombants, au plus offrant et dernier enchéroisseur, les étrangers admis, des grange comprend trois façades, cent quatre-vingt-sept du plan cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : soixante-quinze ares, valses en quatre-vingt-sept du plan cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : soixante-quinze chaux et sable non crépie, sur montée d'un toit couvert en tuiles canals, à deux tombants, au plus cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : soixante-quinze chaux et sable non crépie, sur montée d'un toit couvert en tuiles canals, à deux tombants, au plus cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : soixante-quinze venu : d'arcambal, contenance : soixante-quinze venu cinquante centiares, classe cinquatre, revenu : trois francs deux contenance : soixante-quinze venu cinquante centiares, classe cinquatre vingt-sept du plan cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : soixante-quinze contenance : soixante-quinze venu cinquante centiares, classe cinquatre, venu cinquatre vingt-sept du plan cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : soixante-quinze venu cinquatre vingt-sept du plan cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : soixante-quinze vingt-sept du plan cadas

AU CAHIER DES CHARGES. immeubles situés sur la com- min rural, et au Nord par un revenu : quatorze francs cinmune d'Arcambal, canton de autre mur, confrontant avec quante-quatre centimes, confron-

PREMIER LOT Article premier. — Au devant d'un immeuble en nature de maison d'habitation, sis au lieu dit « Le Bousquet », section E, en tuiles capals à deux tom Valor de vigne, sise au lieu dit « Le Bousquet » proposition de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom Valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom vant d'un immeuble en nature de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit « Les deux tom valor » province de vigne, sise au lieu dit » province de vigne, sise au lieu numéro quarante-huit du plan cadastra de la commune d'Arcambal. La dite maison est construite en pierre, chaux, sa Coust de la maison ou façade contenance : trente ares, soixan construite en pierre, chaux, sa Coust de la maison ou façade le-dix centiares, classe : trois

vert en tuiles crochets, à deux le pâtus. ombants d'eau, exposition Est-Elle est édifiée sur rez-dehaussée, avec premier étage, surmonté d'un grenier.

Façade Ouest: La façade prinipale de la maison est exposés l'Ouest, c'est de plain-pied que u pâtus on accède directemen u premier étage, le rez-dehaussée se trouvant en contreas de ce pâtus.

DESIGNATION

Cahors.

L'entrée est constituée par nontée d'un châssis vitré. nettant l'accès de ce grenier.

On accède à cette porte par Une dalle amène les eaux du

onstruite dans le pâtus. Duest, se trouve un pâtus, déli-sol de maison, pâtus et jardin, méro quatre cent quatre-ving mité par un mur formant sépa-déjà décrits, avec la maison dix-neuf du plan cadastral d ration avec un chemin rural. d'habitation et grange, le tout la commune d'Arcambal, conte mil neuf cent trente-quatre, le De ce chemin rural, on accède d'une surface totale, y compris nance : quarante-huit ares, di directement sur le pâtus.

Façade Sud: La partie de la deux centiares. au JEUDI DIX-SEPT JANVIER tout le dessous du premier de de deux mille trancs, à QUATORZE HEURES, avec porte en bois d'un seul précède, et aux rous de ce qui premier de deux mille trancs, ci

Cette cave, pour sa servitude douce avec le chemin rural. Au premier étage, une grande fenêtre avec volets en bois

A hauteur du grenier, une oudeux ouvrants.

Facade Est: Deux petites ouvertures éclairant la cave; au semble à Domfront (Orne), premier étage, trois fenêtres sur ayant Maître Jean MÉRIC pour châssis vitré, avec volets en bois

deux ouvrants. Au-devant de cette façade, s

gement de la façade Est de la nale numéro trois, à l'Est et à maison avec une porte en bois d'un content au troit à route national. d'un seul ouvrant, ayant accès directement sur le jardin.

avec Monsieur Rigal, Maire. Façade Quest: Une ouverture La façade Sud de la grange

Enfin, côté Sud, se trouve un à l'Ouest à Rollès Jean. petit jardin clôturé, surplombant le chemin rural, côté Sud, la mise à prix avec quelques arbres fruitiers. de trois cents A l'extrémité Ouest de ce petit francs, ci ardin, se trouve édifiée une etite construction à usage

d'étable, en parfait état, sur montée d'un toit couvert en tui d'eau, exposition Sud.

A hauteur du grenier, deux décrite est sise au lieu dit « Le trois, revenu : vingt-deux france petites ouvertures non clôturées, Bousquet », et figure dans les soixante et un centimes, con

et en outre, côté nord, une porte propriétés bâties sous la sec-frontant au Nord à Fréjaville n bois d'un seul ouvrant, per-tion E, numéro quarante-huit Gaston, au Sud à Mademoiselle du plan cadastral de la commune Marie Pechberty, à l'Est à che d'Arcambal, pour un revenu im-min, à l'Ouest à route national une petite terrasse, construite posable de cinquante-six francs numéro : cent onze. ingt-cinq centimes.

Au devant des immeubles sis ombant Ouest dans une citerne au lieu dit « Le Bousquet », vant d'un immeuble en nature Au-devant de cetté façade P et quarante-huit, en nature de Vignolles », section E, nule sol de maison, de dix ares, centiares, classe : quatre, reve

	Pro	opriété bâtie	0
ENU	Total	56,25	ľ
REVENU	Maison	56,25	-
ÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS	Nature	Maison	
	Lieu dit Nature	Le	
	N. du Plan	8	
	ection	m .	-

en pâture, délimité à l'Ouest, par nance : quarante ares, cent un mur confrontant avec che-quinze centiares, classe : trois, Cahors, arrondissement de une venelle, à l'Est confrontant tant au Sud, à chemin, à l'Ouest, à Récès Louis, au Nord-Est, Barrière Jean, à l'Est à Sembe

Jean. vant d'un immeuble en nature de la commune d'Arcambal tre façades: Nord, Sud, Est, principale; dans le bas, se revenu: douze francs vingt-huit rouve une porte d'accès en centimes, confrontant au Sud bois, qui est de plain-pied avec chemin, au Nord à Andrie

lierre, à l'Est à Barrière Jean, Ce lot sera mis en vente sur 3001

TROISIEME LOT

Article premier. - Au de les canals, d'un seul tombant vant d'un immeuble en nature de sainfoin, sis au lieu dit « Labarthe », section E, numéro: Côté Nord: Se trouve la porte quatre-vingt-six du plan cadasune porte en bois d'un seul d'accès de plain-pied, avec le tral de la commune d'Arcam-puvrant, en très bon état, sur-chemin rural. La maison qui vient d'être ares, quarante centiares, classe

> Article deuxième. - Au de nu : un franc quatre-vingt douze Ce lot sera mis en vente sur confrontant, au Nord, à chemin; au Sud, à Madame Veuve Pom-

> > mise à prix mille francs, 1.000 fr

l'Ouest, à Deltheil Antoine.

QUATRIEME LOT Article premier. - Au devant 'un immeuble en nature d erre labourable, sis au lieu di Rivière du Moulin », section numéro deux cent quatre-crits sont imposés au rôle des ingt-douze du plan cadastral la commune d'Arcambal, ontenance: dix-neuf ares, quare-vingt-dix-neuf centiares, clasun, revenu : trente et un rancs quatre-vingt-dix-huit cen-six francs, vingtimes, confrontant au Sud, à che-cinq centimes, ci. min rural dit « de la Rivière » u Nord, au Lot; à l'Est, à Bori François; et à l'Ouest, à Del-quatre-vingt qua-

Article deuxième. - Au de-E, numéro trois cent cinquante

de vigne, sis au lieu dit « Com be du Tréboulou », section E Façade Nord: Une ouverture terre et bois, sis au lieu dit la commune de hauteur du grenier, avec une « Les Volces ». Domfront (Orne), lesquels ont pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avoué, demeurant et domicilié en la dite ville,

Telle qu'elle est faite au pain cadastral de la commune d'Arcambal, contenance : vingt ares, cinquante terre les récoltes ; à la hauteur de porte vétuste, permettant de rentre Jean MÉRIC, avoué, demeurant et domicilié en la dite ville,

PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET procès de la dite ville, chemin; à l'Est, à la route G.C. quarante-neuf d'Arcambal à Montpezat; au Sud, à Lacaze

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000

CINQUIEME LOT Article premier. — Au devant

d'un immeuble en nature de ois, sis au lieu dit « Bigorro mes », section E, numéro six cent soixante-douze du plan ca lastral de la commune d'Ar ambal, contenance: cinquant et un ares, trente centiares, clas e: quatre, revenu: deux francs cinq centimes, confrontant au Nord et à l'Est, à Malirac Pierre; au Sud à chemin rural de a combe de Bigorre; à l'Ouest,

Récès Louis.

Article deuxième. - Au deant d'un immeuble en nature de bois, sis au lieu dit « Gaoussous », section E, numéro ix cent quatre-vingt-dix-huit du olan cadastral de la commun l'Arcambal, contenance: trentetrois ares, vingt centiares, classe: quatre, revenu: un franc rente-trois, confrontant, au Nord et au Sud, à Escrouzailles ouis; à l'Est, à Raynal Victor; l'Ouest à Malirac Pierre.

Article troisième. - Au deant d'un immeuble en nature le lande, sis au lieu dit « Le ombel », section E, numéro ept cent dix-neuf du plan ca astral de la commune d'Ar-Michel à l'Ouest.

Ce lot sera mis en vente sur revenu: quatre-vingt-huit cen-trente cinq. imes, confrontant à chemin l'Arcambal à Montpezat, et Deltheil Antoine. Ce lot sera mis en vente sur la

nis à prix de cinquante francs, Les immeubles ci-dessus dé

Propriétés bâties, cinquantevingt-dix francs

de lande, sis au lieu dit «Tra-trale, dont la teneur suit:

Propriété non bâtie

DÉSIGNATION DES PARCELLES						ATION
Section	N° du plan	Lieu dit	Conte- nance	Nature	Classe	Revenu
D D D D	377 387 694 695 710	Les Valses Les Valses Les Valses Les Valses Les Valses	21,20 1,05 12,55 28,20 30,70	Lande Terre Terre Bois Vigne	1 5 5 3 3	0,68 0,17 2,01 2,26 12,28

DÉSIGNATION DES PARCELLES						ÉVALUATION	
Section	N° du plan	Lieu dit	Conte- nance	Nature	Classe	Revenu	
EEEEEEEEEE	47 48 86 292 349 357 499 599 672 698 719 885	Le Bousquet Le Bousquet La Barthe Rivière du Moulin Travers de la Fontaine Pech de Vignoles Combe de Tréboulou Bigorroques Calassou Le Combel Combe du Puit	0,70 9,32 31,40 19,99 31,30 75,50 48,10 20,50 51,30 33,20 31,10 7,30	Sol Sol Terre Terre Lande Bois Vigne Bois Lande Terre	» 3 1 4 4 3 4 2 6	22,61 31,98 1,00 3,02 1,92 2,05 1,33 0,55 0,88	
E	000	Totaux	456,41		- Niles	90,94	

Tableau de correspondance entre le nouveau et l'ancien numérotage des parcelles Propriété non bâtie

Contenance par parcelle

des parcelles		numérotage			dans le nouveau numérotage		
ection	N° du plan	Section	N° du plan	Contenance	1 500.2 - minute		
NA	1 50	5000		THE PERSON	of one of the state of		
D	377	D D	444 444	10 ares 11 ares 20 centiares			
D	387	D	472 580	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1 - 20 -		
D	694	D	585	8 - 50 -	12 - 55 -		
D	695	D	580 581	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	400001		
		D	582	2 - 70 -	00 00		
D	710	D	585 552	17 — 19 — 40 —	28 - 20 -		
		D	553	11 - 30 - 1 - 60 -	30 - 70 -		
E	48	E	28 29	0 - 35 -	1200 5000		
			30	$\begin{bmatrix} 2 & - & 46 & - \\ 3 & - & 90 & - \end{bmatrix}$			
			31 32	1 -	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		
E	47	E	259	non délimité 30 — 94 —	0 - 70 -		
E	86	E	259	0 - 46 -	31 - 40 -		
E	292	E	7 8	0 - 79 - 9 - 68 -			
		E	8	9 - 52 -	19 - 99 -		
E	349	E	673 674	$\begin{bmatrix} 2 & -70 & - \\ 28 & -60 & - \end{bmatrix}$	31 - 30 -		
E	357	E	655	31 - 70 -			
	16.38	12000	659 660	$\begin{vmatrix} 2 & - & 20 & - \\ 41 & - & 60 & - \end{vmatrix}$	75 - 50 -		
E	499	E	437	16 - 70 -	BOTTO TO THE		
			438 439	$\begin{bmatrix} 25 & - & 20 & - \\ 6 & - & 20 & - \\ 0 & - & 25 & - \end{bmatrix}$	48 - 10 -		
E	599	E	604	0 - 25 -	20 - 50 -		
E	672	E	604 865	$\begin{vmatrix} 20 & - & 25 & - \\ 51 & - & 30 & - \end{vmatrix}$	51 - 30 -		
Ē	698	E	759	$\begin{bmatrix} 8 & - & 60 & - \\ 12 & - & 30 & - \end{bmatrix}$	1000年7月1日		
		E	764 764	12 - 30 -	33 - 20 -		
E	719	E	684 685	$\begin{vmatrix} 16 & - & 60 & - \\ 2 & - & 60 & - \end{vmatrix}$	- Note that the same of the sa		
	1 100		706	9 - 90 -	STATE OF STREET		
P	OFF	E	707 906	5 - 10	34 - 10 -		
Е	855	0. P.		0 - 22 -	SEAL OF STAIR A		
	1	E	907 908	1 - 80 -	7 - 30 -		
1	1	1	1 000		THE RESERVE TO SERVE		
			THE RESERVE OF THE PARTY.				

OBSERVATIONS

Les époux FILSAC avaient durée de dix années, à dater du vingt seize du code de procédure loué leur maison et dépendances premier juillet mil neuf cent civile, il est déclaré à tous ceux puatre ares, dix centiares, classe et une partie de leur terre à trente-quatre, moyennant la som- du chef desquels il pourrait être quaire ares, dix centiares, classe et dite partie de tent delle difference quaire, mogeniant di sont- du chei desquels il pourrant etre deux, revenu : cinquante-cinq Monsieur MALMON, propriétaire me de quatre cents francs par pris inscription sur les immeucentimes, confrontant au Nord, à Arcambal, suivant bail sous- an, que le dit sieur AUSSET bles ci-dessus pour cause d'hyau Sud et Est à chemin, et Viers seing privé, en date du quinze Pierre s'engageait à payer chapothèques légales, qu'ils devront juin mil neuf cent trente-quatre, que année. Les dits immeubles, requérir ces inscriptions avant pour une durée de dix ans et un ci-dessus loués, figurent à la la transcription du jugement Article quatrième. — Au de-loyer de deux cents francs par section E, du plan cadastral de d'adjudication, sous peine de vant d'un immeuble en nature an. Monsieur MALMON, suivant la commune d'Arcambal, au lieu déchéance. de terre sis au lieu dit Combe du acte sous-seing privé en date à dit « La Barthe », sous le nu-Puits, section E, numéro: huit Arcambal, du sept novembre mil méro: quatre-vingt six, et au par moi, avoué de la partie, cent quatre-vingt-cinq du plan neuf cent trente-quatre, a résilié lieu dit « Rivière du Moulin », poursuivant soussigné. cadastral de la commune d'Ar- et déclaré renoncer au dit bail, figurant à la matrice cadastrale nié; à l'Est, à Ausset Pierre; à cambal, contenance : sept ares s'engageant à vider les lieux, le de la commune d'Arcambal trente centiares, classe: six, premier mars mil neuf cent (Lot), sous la section E, numéro : deux cent quatre-vingt La dame Lucie MIGNAUD, douze.

rural à la C.G. quarante-neuf Veuve GIBERT, domiciliée à Ar- Mais par acte sous-seing privé cambal, a déclaré avoir loué en date du sept novembre mil l'immeuble en nature de vigne, neuf cent trente-quatre, à Ar « Les Valses », mais par sous-cambal, le dit Monsieur AUSSET seing privé en date, à Arcambal, Pierre, propriétaire-cultivateur, du sept novembre mil neuf cent demeurant et domicilié à Ar-centimes trente-quatre, a résilié la dite cambal (Lot), canton de Cahors, location, reconnaissant que les arrondissement du dit, a dé lieux loués par elle étaient abso-claré résilier et renoncer pure. lument libres à dater du sept ment et simplement au bail qui commune d'Arcambal, pour l'an- novembre mil neuf cent trente- lui avait été consenti par Mon sieur FILSAC Jean-Pierre, do-

née présente, pour un revenu quatre. Monsieur AUSSET Pierre, pro-micilié à Arcambal (Lot), reconpriétaire, demeurant et domicilié naissant qu'il rendait les lieux cinquante- à Arcambal (Lot), a déclaré avoir par lui loués absolument libres

56,25 loué à Monsieur Jean-Pierre FIL- et ce à dater du sept novembre SAC, demeurant à Arcambal, à mil neuf cent trente quatre. Propriétés non bâties : quatre-titre de bail à ferme, deux piè-ringt-dix francs ces de terres labourables, l'une précède, tous les immeubles sont située à « La Rivière du Mou-entièrement libres, sauf ceux lin », commune d'Arcambal, et afférents à la location Malmon Article deuxième. — Au de-ant d'un immeuble en nature de l'extrait de la matrice cadas-le londe sie au live d'extrait de la matrice cadasLOTISSEMENT

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés sont saisis immobilièrement et seront mis en vente, avec toutes leurs appartenances et dépendances et servitudes actives et passives, en CINQ LOTS, et sur les mises à orix suivantes:

PREMIER LOT Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille 2.000 fr. francs, ci

DEUXIEME LOT Ce lot sera mis en vente sur a mise à prix de trois cents 300 Ir. francs, ci

TROISIEME LOT Ce lot sera mis en vente sur de mille francs, 1.000 fr.

ci OUATRIEME LOT Ce lot sera mis en vente sur

de mille francs, 1.000 fr. CINQUIEME LOT Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de

PAIEMENT DES FRAIS

cinquante francs,

........

Tous les frais exposés jus-qu'au jour de la vente, y comoris les droits revenant à l'avoué poursuivant, devront être payés par l'adjudicataire, en diminution de son prix d'adjudication, entre les mains de Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, poursuivant, dans les dix jours du jugement d'adjudication.

NOTA

Par suite d'erreurs et modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice, et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son

Conformément aux dispositions de l'article six cent quatre-

Fait et dressé le présent extrait Cahors, le vingt décembre mil

neuf cent trente-quatre. L'avoné poursuivant : Signé : Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le décembre mil neuf cent trente-quatre, folio , case Reçu: onze francs cinquante

Le Receveur de l'Enregistrement, Signé: VIELGAZAT.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maitre Jean ME-RIC, avoué, huit, rue Georges-Clemenceau, à Cahors, pour-suivant la saisie et rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les autres avoués, occupant pres le Tribunal Civil de Cahors, pourra être charge

CAHORS, IMP. COUESLANT

d'encherir!